

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : Finances
locales

Sous matière : Divers

OBJET :
CINEMA VEO
CASTELNAUDARY
- CONVENTION
ANNUELLE D'AIDE
A
L'EXPLOITATION -
EXERCICE 2019

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 09.12.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 09.12.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 23 DEC. 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2020-267

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Prèscillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Absents : Néant

Secrétaire : M. PERLES Bruno

Par délibération du 7 juin 2016, le Conseil Municipal approuvait le recours à un bail à construction et son cahier des charges pour la construction d'un nouveau cinéma à Castelnaudary, sur l'Espace Tufféry (parcelle cadastrée section AC n°998).

La société SAGEC-CINEMA a été retenue au terme d'une mise en concurrence pour construire et exploiter le nouveau cinéma de Castelnaudary. A cette fin, elle a créé, conformément à son engagement, la société VEO CASTELNAUDARY, qui s'est substituée à elle, tant pour la construction que pour l'exploitation du futur cinéma.

Aujourd'hui implanté sur la Ville et exploité par la société VEO CASTELNAUDARY, ce cinéma contribue à garantir à la population la continuité d'une activité cinématographique dans les meilleures conditions grâce à un équipement de qualité et exploité par une équipe professionnelle de qualité. Il contribue aussi fortement à dynamiser la zone Tufféry dans le cadre de l'extension du cœur de ville.

Par délibération en date du 25 septembre 2019, le Conseil Municipal approuvait la convention annuelle d'aide à l'exploitation du cinéma VEOCASTELNAUDARY.

Cette convention porte sur les engagements et les conditions pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement encadrée par la loi « Sueur ».

Vu l'étude de la demande de subvention du cinéma VEO CASTELNAUDARY pour l'année 2019, il est proposé, conformément aux dispositions spécifiques à la 1^{ère} année d'exploitation de la convention d'aide à l'exploitation votée le 25 septembre 2019, d'attribuer une aide de 7457 €, calculée au prorata des jours exploités en décembre 2019 (du 14/12 au 31/12).

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de l'octroi de cette subvention à la société VEOCASTELNAUDARY.

Monsieur le Maire précise que la subvention inscrite au budget 2019 s'élevait à 33 000€ et que par conséquent, il convient d'annuler 25 543€ (33 000€ - 7 457€).

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à octroyer une subvention d'aide à l'exploitation de 7457 € à la société VEOCASTELNAUDARY.

AUTORISE Monsieur le Maire à annuler 25 543€ de subventions inscrites au budget au profit de VEO CINEMA.

INDIQUE qu'une subvention d'aide à l'exploitation sera attribuée par la Ville annuellement pendant 15 ans, à compter du premier jour d'exploitation du cinéma, et sera révisable annuellement selon les modalités détaillées dans la convention d'aide à l'exploitation.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 décembre 2020.

Ampliation faite le : 23 DEC. 2020 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 22 DEC. 2020 Par publication le : 23 DEC. 2020 Par délégation, Le Directeur Général des Services
--

Nicolas NAYRAL



Le Maire,

Patrick MAUGARD